



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Legal	En exercice	Présents	Procurations	Absents
49	49	41	6	2

**OBJET : 01-4 - VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS - CREATION
D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE AUX
SEMBOULES - MISE A DISPOSITION
ET RESTITUTION DE PARCELLES AU
SYNDICAT UNIVALOM**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1410/11

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie.

Le **24/06/11**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **28 JUN 2011**

Pour le Maire,


Stéphane PINTRE

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 juin 2011

Le vendredi 17 juin 2011 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/06/2011, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Pierre GONZALEZ, Premier Adjoint.

Présents :

M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. Francis PERUGINI à M. Bernard MONIER

Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS

Mme Agnès GAILLOT à M. Eric PAUGET

M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN

M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO

M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Absents : M. Jean LEONETTI, Mme Monique CANOVA

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-4 - VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS - CREATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE AUX SEMBOULES - MISE A DISPOSITION ET RESTITUTION DE PARCELLES AU SYNDICAT UNIVALOM

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DÉPLACEMENTS URBAINS

Le syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers UNIVALOM a pour objet la partie de la compétence élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, comprenant le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transports, de tri ou de stockage qui s'y rapportent.

Situé à Antibes, route de Grasse il regroupe les villes du Cannet, de Mandelieu la Napoule, de Mougins, de Théoule-sur-Mer et la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis.

La pérennisation des filières de traitement et la maîtrise des coûts sont également une priorité du Syndicat mixte UNIVALOM.

UNIVALOM souhaite désormais poursuivre son effort d'autonomie et de bonne gouvernance en matière de gestion des déchets ménagers en étudiant le développement de filières pérennes de valorisation organique, conformément aux préconisations du Grenelle de l'Environnement.

C'est ainsi que les services techniques d'UNIVALOM travaillent actuellement en collaboration avec le Comité de quartier des Semboules sur une opération pilote dans notre département en matière de traitement des déchets fermentescibles.

Cet équipement serait d'une surface maximale de 200 m² et placé sous la responsabilité du Syndicat. L'objectif consiste en la valorisation de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères uniquement pour les habitants du quartier des Semboules.

Cet emplacement sera couplé à un Point d'Apport Volontaire (PAV) et à un parking de stationnement pour faciliter les apports des habitants.

La surface au sol est évaluée donc au final à 1 000 m².

Dans un souci de bonne administration et afin de poursuivre les études liées à ce projet, le syndicat UNIVALOM a sollicité, par courrier du 21 février 2011, la mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle de terrain issue du Domaine Privé Communal.

Il s'agit d'un terrain de 689 m² sis boulevard André Breton, issu de la parcelle cadastrée DW 106p, conformément au plan de géomètre et classé en zone USB au PLU d'Antibes Juan-les Pins approuvé le 13 Mai 2011.

La mise à disposition est sollicitée à titre gratuit eu égard au bénéfice alloué aux seuls habitants du quartier des Semboules dans le cadre de l'expérimentation menée dans ce quartier. Cette opération pilote présente néanmoins un intérêt général par l'impact qu'elle peut avoir en matière de préservation de l'environnement.

En contrepartie de la mise à disposition gratuite le Syndicat UNIVALOM s'engage expressément à mettre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cette opération. A défaut, la Commune se réserve le droit de mettre fin à cette mise à disposition.

La durée nécessaire à cette expérimentation est de 10 ans.

Afin de satisfaire les besoins fonciers de cette opération, la Commune d'Antibes rend la jouissance au syndicat UNIVALOM de la parcelle cadastrée DW 105 pour 311 m² propriété dudit syndicat et mitoyenne de la parcelle cadastrée DW 106, mise à la disposition gratuite de la Commune par délibération du 18 mai 1967 (ci-joint) pour gérer son entretien.

OUI CET EXPOSE

01-4 - VALORISATION DES DECHETS MENAGERS - CREATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE AUX SEMBOULES - MISE A DISPOSITION ET RESTITUTION DE PARCELLES AU SYNDICAT UNIVALOM

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

— A l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions : M. PIEL, M. LA SPESA, Mlle DUMAS)

- **SE PRONONCE favorablement** sur la mise à disposition au bénéfice du syndicat UNIVALOM d'un espace, propriété privée communale, de 689 m² sis boulevard André breton, issu de la parcelle cadastrée DW 106p et défini dans le plan ci-joint à la présente délibération, nécessaire à la réalisation d'une aire de compostage ;

- **DIT** que cette mise à disposition, d'une durée de 10 ans, est consentie à titre gratuit pour la mise en œuvre d'une opération pilote destinée aux seuls habitants du quartier des Semboules ;

- **RESTITUE** au Syndicat UNIVALOM la mise à disposition de la parcelle DW 105 pour 311 m² ;

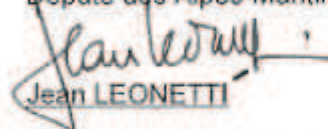
- **DIT** que la parcelle DW 103 reste à disposition gratuite de la Commune telle que définie dans la délibération du 18 mai 1967 précitée ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée et tous actes inhérents à la présente délibération y compris le dépôt de demande d'autorisation si nécessaire.

Accusé réception Sous-préfecture :
identifiant de l'acte

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire d'Antibes,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM n° 01-4 - VALORISATION DES DECHETS MENAGERS - CREATION D'UNE AIRE DE COMPOSTAGE AUX SEMBOULES - MISE A DISPOSITION ET RESTITUTION DE PARCELLES AU SYNDICAT UNIVALOM -

Date de transmission de l'acte : 28/06/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2011

Numéro de l'acte : DCM1410-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20110617-DCM1410-11-DE

Date de décision : 17/06/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes